

Filiation, cas pratique

Par **ptitedior42**, le **31/03/2013** à **12:17**

Bonjour,

Je viens juste de commencer la partie sur la filiation, et je dois réaliser mon premier cas pratique à ce sujet.

Je ne sais vraiment pas comment l'organiser, et quelles parties doivent être obligatoirement abordées..

[s]Résumé des faits :[/s]

Un couple se PACS fin février 2013 et attend un enfant. Début mars 2013, quelques semaines après la naissance de celui-ci, le partenaire se rend compte que sa partenaire a un amant et que cette relation est antérieure à leur rencontre (détective privé et photos). Il pense qu'elle s'est pacmée par intérêt financier et craint que son fils ne soit pas le sien. De ce fait, il cesse de se comporter comme le père, alors qu'il avait effectué toutes les démarches préalables.

Vous résoudrez les questions qui se posent quant à la filiation de l'enfant.

Dois-je aborder la possession d'état? La reconnaissance volontaire?

Merci de votre aide par avance [smile9]

Par **Caro line**, le **01/04/2013** à **00:46**

Bonsoir,

Si l'enfant n'a pas de filiation paternelle déjà établie : Vu qu'il n'y a pas de présomption de paternité :

Peut être parler de la possession d'état pré natale, puisque la possession d'état c'est 5 ans selon plein de critères qui ne peuvent pas être admis au vu du peu de temps... Sinon il peut faire une reconnaissance; mais toujours dans le cas où il n'y a pas de filiation établie.

Puis pour la mère, je pense que tu connais la réponse.

En tout cas chez nous, on doit toujours parler des deux filiations, paternelle et maternelle.